



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MIRANDE
RUE DES GENETS BP 56
32300 MIRANDE

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1625-030800-0003

eco'pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202
SCI LES PLEIADES
A RIEUX
32130 SAMATAN



Vos références

Numéro fiscal : 46 79 812 052 468
Référence de favis : 19 32 4018601 38

Numéro de propriétaire : 041 +00017N

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0180 PBB6GZ
SCI LES PLEIADES

Montant à payer

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

681,00 €

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/06/2019
Date de mise en recouvrement : 31/06/2019

32042

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, scannez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP MIRANDE SAID PLAISANCE RUE DES GENETS
 BP 56 32300 MIRANDE
 Tél : 05 62 66 82 63

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 320 GERS

Commune : 041 BELLEGARDE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		9,76%	%	3,01%	33,85%	0,205%	16,12%	%	
Taux 2019		9,76%	%	3,01%	33,85%	0,196%	16,12%	%	
Adresse		5035 AU COLIN							
Propriétés bâties	Base ①	988		988	988	988	988		
	Cotisation	96		30	334	2	159		621
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019		96		30	334	2	159		621
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		45,47%	%	7,16%	109,30%	0,758%	19,20%	%	
Taux 2019		45,47%	%	7,16%	109,30%	0,695%	18,80%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		40		40			51		
Cotisations 2018									
Cotisations 2019		18		3			10		31
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 10 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			29
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			681